Guimiliau

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.

au Secrétariat de L'Evêché

Réponses.

1°. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle? . . . .

R. 1° comme dans la paroisse de Guimiliau ceux qui ne sont pas agriculteurs, sont tisserands et que sur ce métier il y a toutes sortes de petits ouvrages [illegible] faciles même aux infirmes, nous n'avons pas plus de 20 grandes personnes, à part les petits enfants au-dessous de 12 ans qui aient besoin d'une assistance habituelle et quotidienne.

2°. - Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travaille, auraient cependant besoin d'être secourues toute l'année? . . . .

Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps? . . .

De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (Celles dont il est parlé au n° 2.) . . . .

R. 2° actuellement il y a dans la paroisse de Guimiliau 39 familles, composées en moyenne de 6 personnes chacune, à qui il faille donner l'aumône pendant toute l'année, excepté peut-être quelques jours de sarclage ou pendant la moisson : alors presque tous les pauvres sont employés d'une manière ou d'une autre.

3°. - Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2) . . . .

R. 3° il serait nécessaire d'une somme de 3 à 400 f pour venir en aide à ces familles et suppléer à l'insuffisance de la cotisation générale. cette cotisation ne recevant ni encouragement ni secours aucun du département va toujours en déclinant.

4°. - Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier? . . .

R. 4° il y a dans la paroisse une douzaine de mauvais pauvres qui aiment mieux mendier que travailler et qui nuisent ainsi

5°. - Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité? . . . .

Fonctionne-t-elle bien? . . . .

La mendicité a-t-elle cessé? . . . .

Montant des ressources. . . . .

6°. - S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes et si la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? . .
(Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution ; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

7°. - Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie? . . . .

Quelle distance ont-ils à parcourir? . . . .

8°. - Avez-vous une sœur de charité pour les malades? . . . . .

9°. - Combien de décès par an? . . . .

10°. - Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant sévère? . . . .

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

Aut. Jacob, à Quimper

à l'œuvre de l'extinction de la mendicité à Guimiliau
surtout il arrive des autres paroisses une foule de
vagabonds, parmi lesquels on compte plusieurs
ivrognes des villes, qui abusent de la charité
des personnes de la campagne. on en trouve parmi
eux qui sont arrogants, insultants et menaçants
surtout en temps de République, où ils se croient en
droit d'être nourris sans rien faire.

R. 5° depuis mon arrivée dans la paroisse
il y a 10 ans que l'association pour l'extinction de la mendicité
existe à la satisfaction des riches comme des pauvres. elle fonctionne
à l'aide de son conseil, ayant son président et son trésorier. les
pauvres sont répartis entre les familles aisées du quartier
qui peuvent les nourrir; les autres vont chercher leurs aumônes
chez le trésorier de l'œuvre où sont déposées les petites cotisations
à part une douzaine de mendiants de profession les pauvres
sont heureux de trouver leurs aumônes auprès d'eux sans
être obligés de courir par toute la paroisse pour chercher
leur pain. le montant des ressources pourrait être évalué
à 4000 f. environ.

R. 6. l'association existant et fonctionnant
bien, on ne doit pas penser à imposer aucune souscription.
tout impôt est impopulaire parmi les gens de la campagne.
avec de la fermeté et quelques pénalités on peut arrêter les
mendiants et les ivrognes. en augmentant le nombre des
auberges on a augmenté la misère, même celle des malheureux
aubergistes.

R. 7° En cas de maladies les pauvres ne peuvent
pas avoir de médecins qui leur couteraient de 6 à 12 f. par visite
ils sont obligés de se contenter de la visite de la bonne sœur qui
ne leur coute rien et qui s'entend parfaitement à soigner les
malades, ayant eu auparavant le soin d'une pharmacie
Mr. azanet et Mr. le comte, médecins de landivisiau ont plus
de 2 lieues à parcourir pour venir à guimiliau et prennent 12 f.
environ; Mr. quéré officier de santé de plounéour-ménez fait au
moins 3 lieues et prend 6 ou 8 f. pour la visite. en cas d'accouchement
difficile Mr. jeffroy médecin de morlaix fait 5 lieues et prend
22 f. ce Monsieur jeffroy est digne d'éloges, car il vient par tous les
temps et à toute heure du jour et de la nuit.

Suite des Réponses

R. 8° nous avons pour soigner les pauvres une bonne sœur de l'immaculée conception, qui va chez les riches et chez les pauvres, sans recevoir aucune récompense. et comme les gens de la campagne tiennent à avoir les choses à bon marché, elle a même souvent de la peine à percevoir le prix de ses remèdes. au lieu de tenir compte de ses courses si fatiguantes on voudrait encore avoir ses remèdes pour rien.

R. 9° nous avons une sœur pour visiter et soigner les pauvres. il y a environ 60 décès par an.

R. 10° si on organisait la médecine gratuite dans la paroisse tout le monde voudrait en profiter, autant les riches que les pauvres; les riches seraient même les plus exigeants. il faudrait une escouade de médecins pour suffire à aller partout où on les demanderait le jour et la nuit: il en serait de cela comme de l'école gratuite, personne ne voudrait payer médecin ni maître d'école. on ne cherche déjà que trop à faire accroire aux gens de la campagne que sous notre sainte République l'état paiera

~~tout~~ pour eux sans leur rien demander. qu'on propose d'organiser la médecine gratuite pour les indigents et je réponds qu'il n'y aura pas dix familles riches qui ne tiendront pas à se faire inscrire sur la liste, même en se montrant sévère.

[illegible signature]